

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/10/2024 - 34524 - 1999 B 04241 - 390 950 152 - ABZ

34124

- 4 OCT. 2024

①

BILAN — ACTIF

Certifié
conforme
à l'original

DGFIP N° 2050-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 31 A
du code de commerce et des impôts)

Designation de l'entreprise :		ABZ		2 2									
Adresse de l'entreprise :		93 AVENUE GABRIEL PERI 93400 SAINT-OUEN		Durée de l'exercice précédent :		1 2							
Numéro SIRET :		3 9 0 9 5 0 1 5 2 0 0 0 2 0		Néant ☐									
				Exercice clos le :		3 1 1 2 2 0 2 2							
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA											
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC									
	Frais de développement *	CX		CQ									
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG									
	Fonds commercial (1)	AH		AI		51 955		51 955					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK									
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM									
	Terrains	AN		AO									
	Constructions	AP		AQ									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		67 884		49 247					
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		110 917		109 050					
	Immobilisations en cours	AV		AW									
	Avances et acomptes	AX		AY									
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT									
	Autres participations	CU		CV									
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Créances rattachées à des participations	BB		BC								
Autres titres immobilisés		BD		BE									
Prêts		BF		BG									
Autres immobilisations financières *		BH		BI		15 035		15 035					
TOTAL (II)		BJ		BK		245 790		158 297					
STOCKS		Matières premières, approvisionnements	BL		BM								
		En cours de production de biens	BN		BO								
		En cours de production de services	BP		BQ								
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS								
		Marchandises	BT		BU		16 250		16 250				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		1 424		1 424					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY								
		Autres créances (3)	BZ		CA		106 428		106 428				
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC								
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE								
Disponibilités		CF		CG		48 481		48 481					
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI									
	TOTAL (III)	CJ		CK		172 583		172 583					
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW											
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM											
	Ecart de conversion actif *	CN											
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		LA		418 373		158 297					
Rentes (1) Dont droit au vécu :				CP				3) Part à plus d'un an :		CR			
Classe de réserve de propriété :				Stocks :				Créances :					

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		ABZ		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé).....	7 775	DA	7 775	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence) ☐ EK		DC		
	Réserve légale (3)		DD	777	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (4)* (Dont réserve spéciale des provisions pour détermination des cours) ☐ BI		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) ☐ EI		DG		
	Report à nouveau		DH	25 616	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	7 855	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (II)		DL	42 024	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
TOTAL (III)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	57 384	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs) ☐ EI		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	33 621	
	Dettes fiscales et sociales		DY	77 047	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA			
		EB			
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)		EC	218 053	
TOTAL (IV)		ED			
Ecart de conversion passif *		EE	260 077		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		IC		
			ID		
			IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	207 690		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		FH	17 959		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2052

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2023

Exercice d'exploitation : année 2023
du 01/01/2023 au 31/12/2023

Designation de l'entreprise : <u>ABZ</u>		Néant ☐		
		Exercice N		
		France	Exportations et liens intercommunautaires	
		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 521 745	
	Production vendue { biens * services *	FB		
		FC		
	Chiffres d'affaires nets *	FD		
	Production stockée *	FE		
	Production immobilisée *	FF		
	Subventions d'exploitation	FG		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (+9)	FH		
	Autres produits (+1) (-11)	FI		
	Total des produits d'exploitation (2) (+1)		FJ	1 521 745
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FK	1 236 703	
	Variation de stock (marchandises) *	FL	(3 155)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	FM		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	FN		
	Autres achats et charges externes (+3) (-6 bis) *	FO	116 370	
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FP	6 622	
	Salaires et traitements *	FQ	98 946	
	Charges sociales (+10)	FR	16 491	
	DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions	FS	5 274
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	FT	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	FU	
	Autres charges (+12)	FV	7	
	Total des charges d'exploitation (4) (-II)		FW	1 467 258
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		FX	54 492
Produits et charges	Bénéfice attribué ou perte transférée *	GY		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	GZ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	HA		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	HB		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	HC		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HD		
	Différences positives de change	HE		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	HF		
Total des produits financiers (V)		GG		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GH		
	Intérêts et charges assimilées (6)	GI	214	
	Différences négatives de change	GJ		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GK		
	Total des charges financières (VI)	GL	214	
2 RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GM	(214)	
3 RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GN	54 277	

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire d'information n° 33 A
à compléter par les micro-entrepreneurs

Designation de l'entreprise <u>ABZ</u>		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 063
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)	HD	6 063
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	41 071
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)	HH	41 071
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(35 008)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	11 414
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 527 313
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 519 957
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	7 355
RÉUNIONS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	IG
	{	HP	HQ
	(3) Dont {	HP	HQ
	{	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au 8) et : dessous	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(7) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	IX	
	(8) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		
	(9) Dont transferts de charges	AI	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	A9	
Dont cotisations facultatives Madelin	A7	A8	
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			
(14) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre 7 et le compléter en annexes)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CHARGES EXCEPTIONNELLES		40 448	
DIFFERENCES DE RÈGLEMENTS TIERS-ORGANISMES		623	6 063
(15) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL ABZ
S.A.R.L. au capital de 7 775,00 Euros
Siège social : 98 AVENUE GABRIEL PERI 93400 SAINT-OUEN
R.C.S : 390950152

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE 30 JUIN,
A 11 heures.

Les associés de la SARL ABZ ont été convoqués par le GERANT, Monsieur Abdelali AIT BAALI dans le cadre de l'assemblée ordinaire.
Sont présents :

Monsieur Abdelali AIT BAALI propriétaire de 51 parts sociales
Monsieur Abderrahim AIT BAALI propriétaire de 51 parts sociales
Monsieur Sidi Omar AIT BAALI propriétaire de 102 parts sociales

Soit un total de 204 parts sociales de 38.11 € composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Abdelali AIT BAALI, gérant associé. L'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur les résolutions portées à l'ordre du jour.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce
- Le rapport de gestion
- L'inventaire, les comptes annuels et l'annexe pour l'exercice clos au 31/12/2022
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée

Le président déclare la discussion et met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIER RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du Rapport de gestion, du compte de résultat et du Bilan établis au 31 décembre 2022 ; les associés approuvent et donnent quitus à Monsieur Abdelali AIT BAALI, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice 2022 faisant ressortir un bénéfice comptable de 7 855 €, l'assemblée décide d'affecter le résultat de 7 855 € au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AA
AA
JA

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas été distribué de dividendes au titre des 3 précédents exercices (Art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en conséquence des résolutions ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 12h30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

LES ASSOCIES

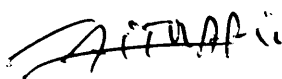
Mr Abdelali AIT BAALI

Associé Gérant



Mr Abderrahim AIT BAALI

Associé



Mr Sidi Omar AIT BAALI

Associé



AA
AA
OA